



CENTRE DE LOISIRS LÉO LAGRANGE

LE THEME DE LA SESSION :

de Mai à Juillet 2026 : « Mise en Scène et Spectacle Vivant »

Du mercredi 29/04 au mercredi 01/07/2026

Seuls les enfants **déjà scolarisés** seront accueillis jusqu'à leurs 12 ans. Ils doivent être propres.
Les couches et les couches culottes ne sont pas acceptées, même pour la sieste

PERMANENCES D'INSCRIPTION :

- En Mairie : du **lundi au vendredi** de 10h00 à 12h00 et de 13h30 à 17h00.
- Au Centre de Loisirs : du **lundi au Jeudi** de 09h00 à 12h00 et de 13h30 à 18h00 et le **Vendredi** jusqu'à 16h.

Les familles qui ont activé leur espace personnel sur le **KIOSQUE FAMILLE** peuvent s'inscrire en ligne (Onglet « Choix des activités »).

La fiche d'inscription avec dates choisies et calcul du montant du séjour est disponible en mairie ou au centre de loisirs.
Elle est également téléchargeable sur le site de la Ville :
(Onglet : Ecoles-Enfance à la rubrique « Service Enfance », « D. Centre de loisirs Léo Lagrange »
« 7. Fiche d'inscription mercredis récréatifs 2026 »)

Parallèlement à cette fiche d'inscription, nous devons être en possession des documents suivants (à fournir si besoin) :

- 1 dossier renseignement général annuel unique avec fiche sanitaire et copie des vaccinations à jour.
- Le règlement du séjour (chèque bancaire, titres CESH ou chèques ANCV, espèces).
- 1 carte de membre du centre de loisirs avec photo d'identité (précisant si l'enfant vient au centre directement ou s'il prend le bus...).
- Un justificatif de quotient familial ou dernier avis d'imposition pour l'année en cours (donc 2026 impérativement).
Sans ce document, le tarif plein le plus fort sera appliqué*.

**LES INSCRIPTIONS SERONT IMPÉRATIVEMENT
CLOSES CHAQUE SAMEDI A MIDI POUR LE
MERCREDI SUIVANT**



*La Caf participe financièrement au fonctionnement de la structure.